



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/378

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, ARTE, Radio France, JC Decaux, RH Débats-La Tribune, Radio Nova et France Télévision au titre de la saison 2020/2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/378 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/THEATRE DES CELESTINS, ARTE, RADIO FRANCE, JC DECAUX, RH DEBATS-LA TRIBUNE, RADIO NOVA ET FRANCE TELEVISION AU TITRE DE LA SAISON 2020/2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d’être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d’un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2020-2021.

La société JCDecaux, a pour activité principale la valorisation des marques dans l’espace public à travers le déploiement d’un réseau dense et varié d’affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société JCDecaux souhaite être le parrain de l’activité du Théâtre des Célestins à l’occasion de la saison artistique 2020-2021 :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JC DECAUX	- 25 faces du 12 au 19 octobre 2020 pour le spectacle <i>Dimanche</i> ; - 25 faces du 7 au 14 décembre pour le spectacle de Noël <i>Fracasse</i> ; - 25 faces du 4 au 11 janvier 2021 pour le spectacle <i>Arlequin poli par l’amour</i> ; - 25 faces du 1 ^{er} au 8 février 2021 pour le spectacle <i>Madre</i> ; - 25 faces du 10 au 17 mai 2021 pour le spectacle <i>Mars-2037</i> . <u>Valorisation : 1 360 € par semaine de diffusion, soit 6 800,00 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>	- Insertion du logo sur les supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux) pour 4 spectacles accueil (<i>Dimanche, Arlequin poli par l’amour, Madre et Mars-2037</i>) Valorisation : 4 000 € HT soit 4 800 € TTC (TVA : 20%) - Insertion du logo sur les supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux) pour le spectacle de Noël (<i>Fracasse</i>) Valorisation : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC (TVA : 20%) - Mise à disposition de 20 places en 1 ^{ère} série pour les spectacles suivants : <ul style="list-style-type: none"> o <i>King Size</i> le dimanche 13 décembre 2020 o <i>Fracasse</i> le samedi 26 décembre 2020 et le mardi 29 décembre 2020 ; o <i>L’heure bleue</i> le mercredi 27 janvier 2021 ; o <i>Electre des bas-fonds</i> le samedi 13 mars 2021 ; o <i>Room</i> le mardi 7 janvier 2020 Valorisation : 800 € HT, soit 817 € TTC (TVA à 2,1%) <u>Valorisation : 6 800,00 € HT dont 800 € au taux de 2,1 % et 6 000 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>

La société ARTE FRANCE, chaîne européenne à vocation culturelle a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet en y réservant une place de choix au spectacle vivant.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, la société ARTE FRANCE souhaite être le parrain de l’activité du Théâtre de 3 spectacles à l’occasion de la saison artistique 2020/2021, ci-après dénommé(s) les « Evènements » :

- ANA, mise en scène de Laurent Ziserman, du 6 au 16 janvier 2021 ;
- *Outside*, mise en scène de Kirill Serebrennikov, du 17 au 20 mars 2021 ;
- *Mars-2037*, mise en scène Pierre Guillois, du 18 au 28 mai 2021.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société ARTE FRANCE	<p><u>Diffusion de message d’une durée de 20sec à l’antenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de l’Evènement ANA ; - Annonce de l’Evènement <i>Outside</i> ; - Annonce de l’Evènement <i>Mars-2037</i> ; <p><u>Sur internet :</u></p> <p>Diffusion de 3 séquences audiovisuelles portant sur les Evènements sur le site internet d’ARTE, incluant la chaîne YouTube d’ ARTE.</p> <p><u>Valorisation : 37 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logo reproduit sur les supports de communications suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de saison 2020/2021 ; o Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux, cartons d’invitations, dossiers de presse) pour 2 spectacles accueil (<i>Outside</i> et <i>Mars-2037</i>) ; o Supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux, cartons d’invitations, dossier de presse) pour le spectacle création (ANA). <p>Valorisation : 21 000 €HT (TVA 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d’un évènement au cours de la saison 2020/2021 autour d’une thématique d’un spectacle de la saison 2020/2021 (mention du Parrain sur les supports de communication) ; <p>Valorisation : 7 700 €HT (TVA 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Page quadri dans la brochure de saison 2020/2021 ; <p>Valorisation : 4 000 €HT (TVA 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de 60 places en 1^{ère} série pour les spectacles suivants (dates à définir) : <ul style="list-style-type: none"> o ANA ; o <i>Outside</i> ; o <i>Mars-2037</i> ; <p>Valorisation : 4 800 €HT (TVA 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 37 500,00 €HT dont 4 800 €soumis à 2,1% et 32 700 €soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La société FRANCE TELEVISIONS a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, la société FRANCE TELEVISIONS souhaite être le

parrain de l'activité du Théâtre de 5 spectacles à l'occasion de la saison artistique 2020/2021, ci-après dénommé(s) les « Evènements » :

- *Dimanche*, écriture et mise en scène de Julie Tenret, Sicaire Durieux et Sandrine Heyraud du 21 au 25 octobre 2020 ;
- *Electre des Bas-Fonds*, texte et mise en scène de Simon Abkarian, du 3 au 13 mars 2021 ;
- *By Heart*, écriture et interprétation de Tiago Rodrigues, du 9 au 11 avril 2021 ;
- *Mars-2037*, écriture et mise en scène de Pierre Guillois, du 18 au 28 mai 2021 ;
- *Room*, mise en scène de James Thierrée, du 1er au 13 juin 2021.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société FRANCE TV	<p>Diffusion de 5 messages dans les <u>tranches horaires semaine</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de l'Evènement <i>Dimanche</i> ; - Annonce de l'Evènement <i>Electre des Bas-fonds</i> ; - Annonce de l'Evènement <i>By Heart</i> ; - Annonce de l'Evènement <i>Mars-2037</i> ; - Annonce de l'Evènement <i>Room</i>. <p><u>Sur internet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un article partenariat pour chaque spectacle partenaire sur le site www.aura.france3.fr et relayé sur les réseaux sociaux ; - Lancement d'un jeu concours pour chaque spectacle sur les portails www.aura.france3.fr et www.leclubfrancetelevisions.fr. <p><u>Valorisation : 19 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logo reproduit sur les supports de communications suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de saison 2020/2021 ; o Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux, cartons d'invitations, dossiers de presse) pour 5 spectacles accueil. <p>Valorisation : 11 500 €HT (TVA 20%)</p> <p>Page quadri dans la brochure de saison 2020/2021 ;</p> <p>Valorisation : 2 000 €HT (TVA 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de 100 places en 1^{ère} série pour les spectacles suivants (dates à définir): <ul style="list-style-type: none"> o <i>Dimanche</i> ; o <i>Electre des bas-fonds</i>; o <i>By heart</i> ; o <i>Mars-2037</i> ; o <i>Room</i>. <p>Valorisation : 6 000 €HT (TVA 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 19 500,00 €HT dont 6 000 €soumis à 2,1 % et 13 500 €soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La société RADIO FRANCE, a pour activité principale la radiodiffusion de plusieurs chaînes, donc la chaîne « France Culture ». France Culture propose à son public des programmes dans des domaines divers et variés. Elle promeut également les créations musicales et dramatiques, ainsi que les différents domaines des arts, dont notamment le théâtre.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, la société RADIO FRANCE souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre de 2 spectacles à l'occasion de la saison artistique 2020/2021, ci-après dénommé(s) les « Evènements » :

- La Mouette, d'Anton Tchekhov, mise en scène de Cyril Teste, du 25 novembre au 3 décembre 2020 ;
- ANA, mise en scène de Laurent Ziserman, du 6 au 16 janvier 2021.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société RADIO FRANCE	<p><u>A l'antenne :</u></p> <p>Diffusion de 7 messages de promotion du spectacle <i>La Mouette</i>.</p> <p><u>Sur internet :</u></p> <p>Visibilité web pour le spectacle <i>ANA</i>, dans la rubrique Agenda et Partenariat du site internet de France Culture pendant toute la durée du partenariat et la mise à la Une sur la Home du site internet du Parrain.</p> <p><u>Valorisation : 15 400 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- Logo reproduit sur les supports de communications suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de saison 2020/2021 ; o Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Supports de communication (affiches, programmes de salle, cartes postales, spots digitaux) pour un spectacle accueil et un spectacle création ; <p>Valorisation : 9 000€HT (TVA 20%)</p> <p>- Page quadri dans la brochure de saison 2020/2021 ;</p> <p>Valorisation : 4 000 €HT (TVA 20%)</p> <p>- Mise à disposition de 40 places en 1^{ère} série pour les spectacles suivants (dates à définir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>La Mouette</i> ; o <i>ANA</i>. <p>Valorisation 2 400 €HT (TVA 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 15 400,00 €HT dont 2 400 €soumis à 2,1% et 13 000 €soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La société RADIO NOVA, a pour activité principale l'édition et la diffusion de programmes radio en France.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, la société RADIO NOVA souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre à l'occasion de la saison artistique 2020/2021.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société RADIO NOVA	<p><u>A l'antenne :</u></p> <p>Un speak promotionnel dans l'émission quotidienne (17h00-19h00)</p> <p><u>Sur internet :</u></p> <p>Un article web sur www.nova.fr sur l'évènement Une Journée Particulière, à l'occasion de la réouverture du théâtre au public ;</p> <p>Jeu concours 4 x 2 places à gagner pour le spectacle <i>Saint-Félix</i>.</p> <p><u>Valorisation : 2 660 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- Logo reproduit sur les supports de communications suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ; o Supports de communication (affiches, programmes de salle, spots digitaux) pour un spectacle accueil (<i>Une Journée Particulière</i> et <i>Saint-Félix</i>) ; <p>Valorisation : 2 500 €HT (TVA 20%)</p> <p>- Mise à disposition de 4 places en 1^{ère} série pour le spectacle Saint-Félix, le 26 septembre 2020</p> <p>Valorisation : 160 €HT (TVA 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 2 660,00 €HT dont 160 € soumis au taux de 2,1% et 2 500 €soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La société RH DEBATS a pour activité principale l'investigation de problématiques impliquant l'homme dans l'économie et dans l'entreprise, l'exploration de prismes philosophiques, sociologiques, artistiques ou scientifiques afin de lire et comprendre autrement l'économie et l'entreprise et d'apporter une information économique et sociale aussi bien locale que nationale.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société RH DEBATS souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre à l'occasion de la saison artistique 2020/2021.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société RH DEBATS	<p>Sur internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 pavés (visuel de saison) pendant 7 jours sur la homepage ; - 3 bannières haute (visuel de saison) pendant 7 jours ; - 3 pavés (visuel du Cercle des Célestins) pendant 7 jours sur la homepage avec un lien sur article témoignages de mécènes ; - 3 bannières hautes (visuel du Cercle des Célestins) pendant 7 jours. <p>Valorisation : 14 000 €HT (TVA 20%)</p> <p>Sur la newsletter La Tribune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 articles sur la programmation des Célestins : spectacles émergences / internationaux / création ou famille dans la « rivière » de la newsletter pendant 7 jours ; - 3 articles sur le Cercle des Célestins : témoignages de mécènes dans la « rivière » de la newsletter pendant 7 jours ; <p>Valorisation : 2 800 €HT (TVA 20%)</p> <p>Un déjeuner ou dîner « conférence » : organisation d'un dîner ou d'un déjeuner conférence avec les acteurs économiques.</p> <p>Valorisation : 3 261 €HT (TVA 20%)</p> <p><u>Valorisation : 20 061,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Mise à disposition pour l'organisation de la 5^{ème} édition du forum Une Epoque Formidable :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mise à disposition de la Grande salle le lundi 12 octobre et le mardi 13 octobre 2020 ; o Mise à disposition du Foyer du public pour un déjeuner le lundi 12 octobre 2020 <p>Valorisation : 15 000 €HT (TVA 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais associés <ul style="list-style-type: none"> o Personnel supplémentaire (accueil, sécurité, SSIAP 2) ; o Prestation vidéo (vidéoprojecteur, écran et technicien vidéo). <p>Valorisation : 5 061 €HT (TVA 20%)</p> <p><u>Valorisation : 20 061,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et JC Decaux, ARTE, France Télévisions, Radio France, Radio Nova, et RH Débats dans le cadre de la saison 2020/2021 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 125 861,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 6231, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 125 861,00 € HT (soumis à TVA aux taux de 2,1 et 20%) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire, ,

Grégory DOUCET